

Annexe 1 - Calendrier d'élaboration des nomenclatures pour 2019

Date limite	Nomenclature concernée	Mode opératoire	Modalités pratiques
15 juin 2018	Nomenclature des missions et programmes	Transmission aux bureaux 1BLF et 2REC ainsi qu'au bureau sectoriel compétent après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel. En cas de désaccord, les propositions de modifications pourront faire l'objet d'un arbitrage par le cabinet du Premier ministre courant juin.	
29 juin 2018 impérativement	Nomenclature par destination (action / sous-action)	Transmission au bureau 1BLF ainsi qu'au bureau sectoriel compétent après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel. Le livrable afférent concerne exclusivement l'axe destination portant sur les missions, programmes, actions, sous-actions. Il dresse la table de correspondance des modifications demandées entre la nomenclature pour 2018 et celle pour 2019. Les propositions faisant l'objet d'un accord entre la direction du budget et le ministère seront introduites dans l'application Farandole par la direction du budget.	Annexe 2 (fichier Excel disponible en ligne)
1^{er} septembre 2018 au plus tard	Nomenclature par brique budgétaire	Après discussion dans le cadre des conférences de répartition, transmission aux bureaux sectoriels compétents des éventuelles demandes de création / fusion / suppression de briques.	
1^{er} octobre 2018 au plus tard	Nomenclature par activité	Transmission au bureau 2REC ainsi qu'au bureau sectoriel compétent après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel. Le livrable afférent devra faire apparaître <u>l'intégralité</u> du projet de nomenclature pour 2019 en indiquant clairement le lien entre les activités et les briques budgétaires ainsi que le niveau de hiérarchie (OS, OP, OB ou activité) du référentiel retenu pour la programmation 2019. Les suppressions d'activités envisagées pour 2019 devront également être clairement mentionnées. L'échéance du 1 ^{er} octobre correspond à la date ultime de transmission des nomenclatures finalisées, après consultation préalable du bureau sectoriel et des services du CBCM	Annexe 3 (fichier Excel disponible en ligne)
1^{er} octobre 2018 au plus tard	Nomenclature des BOP et des UO	Transmission au bureau 2REC ainsi qu'au bureau sectoriel compétent, après consultation des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel. Les prévisions de modifications de cartographie BOP/UO devront faire l'objet d'une note de synthèse.	Annexe 4
1^{er} octobre 2018 au plus tard	Nomenclature par nature, (compte PCE uniquement titre 2)	Transmission au bureau 1BLF des demandes de modifications concernant les comptes du Titre 2. Elles seront validées, après examen, par le bureau 1BLF. Les nomenclatures seront consultables sur le forum de la performance y compris les modifications en cours d'année, sous forme de fichiers Excel à l'adresse suivante : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ , rubrique document budgétaire / budget 2019 / nomenclature d'exécution.	Annexe 6 (fichier Word disponible en ligne)
En cours d'année 2019	Nomenclature par destination et par nature	Transmission au bureau 1BLF après avis des services du contrôle budgétaire et comptable ministériel Elles seront validées, après examen, par le bureau 1BLF	Annexe 6 (fichier Word disponible en ligne)

Correspondants au bureau 1BLF de la direction du Budget : sylviane.mazzetta@finances.gouv.fr / sylvie.coutures@finances.gouv.fr

Correspondants au bureau 2REC de la direction du Budget : stephanie.aliotti@finances.gouv.fr / 2REC.budget@finances.gouv.fr